

## Compte-rendu du conseil municipal du 18 juin 2021

Présents : Julien Guillaume, Michel Sauvadet, Marie-Pierre Amouroux, Maurice LEVET, Fabienne BEAUGER, Karine CHAMBEAUD, Rémi CHOLLEY, Jérémie JACQUART, Christelle MONIER, Philippe MOUGEL, Corinne AUREYRE et Marilyne NAMYST

Représenté : Karine BOURDÉ donne procuration à Philippe MOUGEL

Absent : Laurent RETAILLEAU

Secrétaire de séance : Marilyne NAMYST

\*\*\*

### DELEGATION DE SIGNATURE AU PREMIER ADJOINT

Le maire, Julien Guillaume, propose d'accorder une délégation de signature à Michel Sauvadet en tant que premier adjoint. **Délégation votée à l'unanimité.**

### CANDIDATURE AUX PETITES CITES DE CARACTERES

Le maire explique avoir fait visiter Montaigut aux Architectes des bâtiments de France et aux architectes du CAUE (Conseil d'architecte d'urbanisme et d'environnement), pour préparer la candidature de la commune au label Petites cités de caractère. Leur avis a été le même : Montaigut mériterait le label et l'aurait décroché facilement il y a quelques années mais ce sera très difficile désormais car dans le Puy de Dôme, 10 communes sont déjà labellisées.

Obtenir ce label suscite des retombées touristiques, et le fait d'y candidater permet également de solliciter le plan « Villages remarquables », des subventions très conséquentes à hauteur de 50% pour un montant maximum de 600 000€ de travaux, accordées par la Région pour aider les communes candidates à s'embellir. La Région n'accorde ces subventions que pour des travaux menés dans le village touristique et non tous les hameaux de la commune.

Le maire propose donc au conseil municipal de tenter tout-de-même sa chance en candidatant dès cette année aux Petites Cités de caractère et au plan de subvention « Villages remarquables » qui y est lié. **Ces deux candidatures sont votées à l'unanimité.**

Le CAUE (Conseil d'architecte d'urbanisme et d'environnement) nous invite à réaliser un diagnostic établi par un cabinet d'étude pour le développement et l'embellissement de la commune. Ce document se prépare en six mois et coûte 20 à 30 000 €, avec une subvention de 9000 € du département, et augmenterait les chances d'obtenir la labellisation aux Petites cités de caractères.

Le conseil vote à l'unanimité la réalisation de devis pour un telle étude.

## **PROJET DE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS**

Les assistantes maternelles à l'origine du projet de la MAM enregistrent potentiellement à ce jour 10 places réservées pour une capacité totale de 12 places. 2 assistantes maternelles sur les 3 qui conduisent le projet habitent la commune (l'une s'est désistée du projet et a immédiatement été remplacée par une autre assistante maternelle de la commune).

L'État a accordé une subvention de 30% sur le projet estimé à 120 000 euros. Mais la demande de subvention de 50% de la CAF doit patienter jusqu'en octobre, ce qui retarde le projet de quatre mois. Pour pallier à cela, le maire propose de remplacer cette demande de subvention par une augmentation de la demande de subvention auprès de l'Europe via API. L'Agglomération est d'accord sur le principe, même si la commission d'attribution actera définitivement cette subvention.

Des précisions sont apportées lors du débat. Un engagement de 10 ans est contractualisé entre la MAM et la commune. Les indemnités des assistantes maternelles couvrent la totalité des charges, elles se portent caution solidaire si la MAM n'enregistre pas assez de revenus, le règlement interne prévoit qu'en cas de crise sanitaire (covid 19) les loyers seront payés, et elles indiquent avoir établi des tarifs horaires selon 3 tranches (tarifs non divulgués à ce jour).

**La réalisation d'une maison d'assistantes maternelles est votée à l'unanimité.**

## **TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES**

Le montant des travaux concernant l'enfouissement des lignes électriques et télécom sur la partie Ouest de la départementale s'élève à 126 000€, dont 63 000€ pour la commune. Au vu du montant élevé, le conseil décide de reporter le vote pour solliciter auprès du Sieg la réalisation de ce chantier en 2 fois, et attendre également la réponse au plan de financement Villages remarquables où figure ce chantier.

**Le report est approuvé à l'unanimité.**

## **DECISIONS MODIFICATRICES DU BUDGET**

Vote reporté à un prochain conseil municipal.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- La subvention DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local), d'un montant de 30%, a été accordée par l'Etat pour les projets suivants :
  - Changement de fenêtres (Salles des fêtes et bar/hôtel)
  - Travaux cotre l'humidité à l'église de Reignat
- Candidature aux villages fleuris : visite du jury le 6 aout
- De nouveaux panneaux « Marché bio et vendeurs locaux » ont été réalisés par deux bénévoles de Saint Julien
- Montaigut-le-Blanc a candidaté pour accueillir API Rando en juin... 2023, préférant patienter pour profiter de la meilleure période de l'année.

- Problèmes d'odeurs à Saint-Julien et Reignat : un audit des eaux pluviales pour la commune, première étape obligatoire pour envisager des travaux et solliciter des subventions, a été demandé auprès d'API, qui l'a programmé pour l'automne.
- Après le lancement d'une procédure de mise en péril envers un bâtiment de Montaigut-le-Haut, en janvier, 2021, cette maison a été magnifiquement restaurée par son propriétaire.
- Une convention pour louer la tondeuse du camping a été finalisée à hauteur de 600€/an TTC avec assurances.
- Pour l'installation de la fibre, des noms de rues doivent être donnés pour les hameaux de Gourdon et Chazoux. A voir avec les habitants pour leur implication dans ce projet.
- Piscine :  
Le toboggan, trop vétuste, a été enlevé pour des raisons de sécurité.  
Le coût des matières premières étant en train de flamber, le devis pour changer le liner de la piscine est passé de 21000 € à 31000 € puis à 36000€ sur le dernier document reçu ; une demande de subvention a été demandée à la Région, sans réponse la commande n'a pas été validée pour cette année.
- Un Marché des potiers sera créé par la commune, les 25 et 26 septembre prochains à Montaigut le Haut, place du Taillet et place de l'Eglise.  
26 potiers professionnels ont envoyé un dossier de candidature, ce qui était notre objectif. Ceux-ci feront prochainement l'objet d'une sélection pour garantir la qualité du marché des potiers.
- Un règlement intérieur a été réalisé dans le but d'encourager le bon comportement des enfants afin que le temps de pause méridienne reste un moment convivial et agréable pour tous.



*Nanny*